

OFFRE D'EMPLOI**JOURNALIER(ÈRE)-OPÉRATEUR(TRICE)**

Service : Travaux publics
Statut : Poste syndiqué | Auxiliaire
Horaire : Temps plein | 40 heures/semaine
Salaire : Taux horaire journalier entre 30,60 \$ et 38,25 \$
Taux horaire opérateur entre 33,05 \$ et 41,31 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, la personne titulaire du poste se verra confier divers travaux selon la saison.

En période estivale, soit d'avril à novembre, la personne titulaire exécute des travaux manuels diversifiés concernant les activités propres aux services municipaux, notamment l'entretien de la voie publique et des terrains appartenant à la municipalité. Elle doit s'assurer que les travaux sont exécutés selon les normes techniques, conformément à la planification du Service des travaux publics, le tout conformément aux règles de santé et de sécurité au travail.

En période hivernale, soit de décembre à mars, la personne titulaire du poste est responsable d'opérer la machinerie lourde, telle que camion de 6 ou 10 roues, niveleuse, chargeur sur roues, rétrocaveuse, balai motorisé et camion vacuum.

À l'occasion, elle aura à faire des interventions d'urgence qui nécessitent des heures supplémentaires en soirée et les fins de semaine.

PRINCIPALES FONCTIONS**Journalier(ère) :**

- Voir à l'entretien général et au nettoyage des rues ou des autres terrains, ramasser les feuilles, les papiers et les débris de toute nature longeant la voie publique, les terrains municipaux ou les terrains vacants;
- Transporter et déménager du matériel, tel que des tables, des chaises, des bureaux, des estrades et d'autres équipements dans les différentes infrastructures de la Ville à l'aide d'un véhicule léger;
- Installer, enlever et réparer au besoin les clôtures à neige, les tréteaux, les barrières de contrôle de foule, les cônes indicateurs, etc.;
- Agir comme signaleur(se) dans les rues pour les travaux de déblaiement de neige ou autres travaux dans les rues. Installer, au besoin, la signalisation routière, lorsque requise;
- Boucher les trous dans les rues à l'aide d'asphalte froid ou chaud ou de tout autre matériau autorisé. Comblar les affaissements de la chaussée, creuser des tranchées;
- Nettoyer et déblayer au besoin durant l'hiver les bornes-fontaines, les accès et les toitures des infrastructures municipales. Sabler ou saler les entrées, les escaliers et les accès à ces édifices ou infrastructures;
- Couper des arbres, tailler des branches, râtelier des feuilles, épandre des engrais et des insecticides à la main et arroser des pelouses, des arbres et des arbustes;
- Charger et décharger des camions;
- Aider les corps de métier spécialisés;
- S'assurer de la propreté, de l'ordre et du bon état physique des lieux de travail, des équipements et des outils;
- Conduire un véhicule de service et le maintenir en bon état de propreté. Effectuer les vérifications de routine et signaler, à qui de droit, toute défectuosité;
- Effectuer les vérifications de routine et signaler toute défectuosité au superviseur;
- Collaborer au tri, au suivi et à diverses tâches au centre de compostage;
- Remplacer le ou la préposé(e) à l'écocentre au besoin.

Opérateur(trice) :

- Contrôler l'état de son véhicule avant son utilisation, consigner et informer son supérieur immédiat des éléments défectueux nécessitant une réparation;
- Selon les directives de son superviseur, opérer la machinerie appropriée pour effectuer les divers travaux de la Ville;
- Entretenir le réseau routier et les espaces verts à l'aide de l'excavatrice, de la rétrocaveuse, de la niveleuse, du camion, du camion combiné, du chargeur ou du compacteur;
- Procéder à l'enlèvement de la neige sur l'ensemble du réseau routier et sur les différents terrains de la Ville à l'aide de camions, de souffleuses, de niveleuses ou d'excavatrices;
- Procéder au nettoyage des voies et des stationnements publics à l'aide du balai motorisé de rue;
- Transporter différents matériaux;
- Procéder à l'enlèvement des pavages, des trottoirs et des bordures;
- Participer à la réparation des bris et à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout en opérant les équipements appropriés;
- Réaliser des remplacements au lieu d'enfouissement technique, au centre de compostage ou à la collecte de déchets, selon les besoins;
- Rapporter au contremaître tous les bris ou défauts suspectés ou détectés.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES)
- Détenir un minimum d'un (1) an d'expérience pertinente à la fonction;
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de machinerie lourde. Toute autre combinaison d'études et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée;
- Capacité à travailler de façon autonome;
- Capacité à effectuer un travail physique et à soulever des charges pouvant atteindre 50 livres;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- Détenir un permis de conduire de classe 3 valide.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Le taux horaire applicable aux tâches de journalier varie entre 30,60 \$ et 38,25 \$, selon l'expérience;
- Le taux horaire applicable aux tâches d'opérateur varie entre 33,05 \$ et 41,31 \$, selon l'expérience;
- Horaire de travail flexible* (*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Horaire de 40 heures/semaine;
- Le personnel auxiliaire reçoit 13 % de son salaire en supplément sur chaque paie afin de compenser les avantages sociaux auxquels il n'a pas droit, notamment l'assurance collective, les congés de maladie et le régime de retraite.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Date limite : 25 août 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 4 août 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications